

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'ÉCHAPPÉE RHÉTAISE

Course nature organisée par Run In Ré

Samedi 10 octobre 2026- Les portes en ré

Ce règlement présente les conditions de participation, d'organisation, de sécurité et de responsabilité applicables à L'Échappée Rhétaise.

Article 1 - Présentation de l'épreuve

L'association Run In Ré organise, le samedi **10 octobre 2026**, **L'Échappée Rhétaise**, une course à pied nature à vocation caritative.

Pour cette édition, **2 euros par dossard seront reversés à « Bougez contre la SLA ».**

L'événement se déroulera aux Portes en ré, sur des parcours de **10 km** et **20 km**, empruntant plages, chemins côtiers, sentiers forestiers et petites routes de l'île de Ré.

Les départs seront donnés comme suit :

- 20 km : 14h00
- 10 km : 14h15

Article 2 - Épreuves proposées

Deux courses chronométrées sont proposées :

- 10 km Nature : course chronométrée ouverte aux coureurs à partir de 16 ans.
- 20 km Nature : course chronométrée ouverte aux coureurs à partir de 18 ans.
- Les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale lors de l'inscription.

Article 3 - Inscriptions

Les inscriptions se font :

- En ligne via la plateforme d'inscription officielle, jusqu'à la date limite communiquée par l'organisation ;
- Sur place le jour de la course, à partir de 10h00 et jusqu'à 13h30 maximum, dans la limite des dossards disponibles. (surveillez le site du club pour connaître les disponibilités).

Documents obligatoires :

- Licence FFA en cours de validité, PPS conforme à la réglementation en vigueur ;
- Autorisation parentale pour les mineurs ;
- Pièce d'identité lors du retrait du dossard.

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de falsification de document médical, de licence ou de tout justificatif fourni par le participant. Le coureur demeure seul responsable des documents transmis.

Tarifs d'inscription

Période	10 km	20 km
Jusqu'au 31/07/2026	12 euros	18 euros
Du 01/08 au 30/09/2026	15 euros	21 euros
Du 01/10 au 10/10/2026	18 euros	24 euros

Article 4 - Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera :

- Le jour de la course, à partir de 10h00, au village de la course, salle des Marais de la prée, jusqu'à 13h00.
- Une pièce d'identité pourra être demandée lors du retrait.

Article 5 - Déroulement de la course

Le chronométrage sera assuré par **Run'heure**. Le dossard (pucé) se porte devant obligatoirement.

Les coureurs devront suivre strictement le balisage mis en place par l'organisation et respecter les consignes des signaleurs, bénévoles et commissaires de course.

Des ravitaillements seront prévus :

- À l'arrivée pour les deux distances ; au 6,4 km sur le 10km
- Sur le parcours du 20 km, à environ 11 km

Temps maximum autorisé :

- 10 km : 2h00
- 20 km : 3h00
- Les concurrents hors délai pourront être arrêtés par l'organisation pour des raisons de sécurité.

Article 6 - Sécurité et assistance

Un dispositif de sécurité et de secours sera mis en place tout au long de l'épreuve, comprenant notamment des signaleurs, bénévoles et postes de secours.

Les participants s'engagent à porter assistance à toute personne en difficulté et à prévenir immédiatement l'organisation ou les secours.

Pour des raisons de sécurité, sont interdits sur le parcours :

- Les bâtons ;
- Les poussettes ;
- Les vélos, motos, quads ou tout engin motorisé ou non motorisé d'accompagnement ;
- Les chiens, chevaux ou tout animal ;
- Tout accompagnant non autorisé par l'organisation.(Joelette accepté sur accord préalable du CD)

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Sur les portions empruntant la voie publique, chaque participant devra respecter le Code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur les véhicules. En cas de manquement l'organisateur pourra disqualifier le coureur.

Article 7 - Éco-responsabilité

L'Échappée Rhétaise est une course nature éco-responsable. À ce titre :

- Aucun gobelet plastique ne sera fourni sur les ravitaillements ;
- Le gobelet personnel est obligatoire ;
- Aucun déchet ne devra être jeté sur le parcours ;
- Des zones de tri sélectif seront mises en place à l'arrivée et sur les zones de ravitaillement.
- Tout manquement pourra entraîner la disqualification du coureur.

Article 8 - Récompenses

Des récompenses seront remises :

- Aux trois premiers hommes et trois premières femmes de chaque distance (uniquement si présent pour le podium)
- Aux premiers de chaque catégorie, non cumulable avec les premiers podiums, selon les modalités définies par l'organisation (uniquement si présent pour le podium)

- Aucune récompense en argent ne sera distribuée.
- Aucune récompense ne sera remise aux coureurs déclarés hors course, notamment en cas d'abandon, de dépassement du temps limite ou de disqualification.
- Une médaille de finisher sera remise à chaque participant ayant terminé l'épreuve.

Article 9 - Assurance et responsabilité

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile.

Il appartient à chaque participant de s'assurer personnellement pour les dommages corporels dont il pourrait être victime.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'effets personnels.

Chaque coureur participe à l'épreuve sous sa propre responsabilité et renonce à faire valoir toute réclamation à l'encontre de l'organisation pour tout dommage subi, sauf faute avérée de celle-ci.

Article 10 - Droit à l'image

Par sa participation, chaque coureur autorise expressément l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises lors de l'événement, sur tous supports de communication : presse, site internet, réseaux sociaux, affiches, supports promotionnels ou institutionnels.

Article 11 - Modification, report ou annulation

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, les horaires, les emplacements des postes de secours ou des ravitaillements, notamment pour des raisons de sécurité.

En cas de conditions météorologiques défavorables, d'arrêté préfectoral, municipal ou ministériel, ou de toute situation mettant en danger les participants, l'organisation pourra décider de modifier, reporter, interrompre ou annuler l'épreuve.

L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrira droit à aucun remboursement des frais d'inscription.

Toute décision sera prise par l'organisation, en lien avec le directeur de course, le responsable sécurité et toute personne compétente jugée nécessaire.

Article 12 - Acceptation du règlement

La participation à **L'Échappée Rhétaise** implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le non-respect du règlement, des consignes de sécurité ou de la charte éthique pourra entraîner la disqualification immédiate du coureur.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement si les circonstances l'exigent, notamment pour des raisons de sécurité, d'organisation ou de force majeure.